



Interpellation de Mme Van Offelen : les Frelons asiatiques

Mme Van Offelen signale qu'il y aura une invasion de frelons asiatiques si l'on n'adopte pas dès maintenant les mesures nécessaires, à l'instar d'autres communes comme Woluwe-Saint-Pierre. Ce n'est pas une simple hypothèse alarmiste mais un cri d'alerte lancé par des habitants qui, ayant participé à plusieurs sessions d'information, mettent en garde contre cette menace.

Le frelon asiatique (*vespa velutina*) est un insecte invasif de la famille des guêpes, originaire d'Extrême-Orient. Depuis sa première apparition près de Bordeaux en 2004, il a proliféré à une vitesse vertigineuse, s'étendant sur tout le territoire français, dans le nord de l'Espagne et de l'Italie, puis en Wallonie, et depuis 2018 à Bruxelles. Sa progression est fulgurante, avançant d'environ 100 km par an, sans rencontrer de prédateur naturel, alors que dans son habitat d'origine en Asie, il se fait attaquer par les frelons géants, appelés « mandarins ». Chez nous, la prolifération du frelon asiatique constitue une menace sérieuse pour la biodiversité, en particulier pour les insectes dont il se nourrit : les abeilles domestiques, dont il décime les colonies, mais également les mouches, les guêpes et les papillons. En 2023, les pompiers sont intervenus plus de 800 fois pour détruire les nids en région bruxelloise ! Et selon les prévisions, ce nombre pourrait tripler en 2024.

Le frelon asiatique figure désormais dans la liste des espèces exotiques envahissantes considérées comme préoccupantes par l'Union européenne.

Face à cette menace, il est impératif de mettre en place une véritable lutte intégrée, pour limiter la prolifération. La Wallonie a déjà pris des mesures en ce sens en mettant en place en 2023 un plan de gestion du problème du frelon asiatique, axé sur la capture des reines fondatrices, la protection des ruchers et la neutralisation des nids.

Suivant l'exemple d'un groupe d'apiculteurs de Woluwe-Saint-Pierre, appelé « Vespa Hunter 1150 », mis en place pour lutter contre l'invasion du frelon asiatique, un groupe « Vespa Hunter 1180 » s'est créé à Uccle et se mobilise. Il a été reçu par Mme l'Echevine de l'Environnement et son service et a reçu leur soutien, ce dont on peut se réjouir. La commune a diffusé sur les réseaux sociaux des informations relatives aux frelons asiatiques. Elle fait appel à des volontaires pour le repérage et la capture des reines fondatrices. Par ailleurs, une réunion, ouverte à tous, a été organisée sur ce thème le 16 février dernier afin de travailler à un plan d'action.

En l'état actuel des connaissances, il semblerait que la meilleure stratégie consisterait à capturer les fondatrices de nids, qui ont été fécondées lors de l'automne précédent et sortent au printemps pour créer de nouveaux nids (d'abord très petits, puis agrandis jusqu'à former d'importants nids perchés en haut des arbres). Pour cela, on utilise des boîtes de capture sélective afin de préserver les autres insectes, qui peuvent s'échapper.

Quelle stratégie sera mise en place par la commune pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques ?

Y a-t-il ou y aura-t-il une base de données pour évaluer les effets des actions entreprises, ainsi qu'une personne de référence à la commune ?

Des contacts ont-ils été établis avec les communes voisines pour coordonner les actions et faire front commun contre cette invasion ?

Vu qu'il convient de mener une réflexion sur une plus large échelle, existe-t-il une stratégie régionale ou même fédérale pour lutter contre cette menace ? Quelles sont les propositions et actions de Bruxelles-Environnement en ce domaine ? Quelle est la mesure d'impact ?

Le frelon asiatique est-il le seul insecte invasif à menacer notre écosystème ?

Existe-t-il d'autres espèces dont il faut se préoccuper et contre lesquelles des mesures sont prises ?

M. Desmet a été heureusement surpris de voir un grand nombre d'Ucclois participer à la réunion d'information.

Il rappelle que jusqu'à présent, on a fait appel aux pompiers pour résoudre ce problème. Or, les pompiers ont été submergés, leur intervention coûte cher et la lutte contre les frelons pourrait les détourner de tâches plus importantes.

Les actions proposées de mars à mai ne requièrent pas de grandes compétences apicoles. Il s'agit d'ateliers pratiques pour inciter un maximum de personnes, même totalement incompetentes en apiculture, à s'investir dans l'observation et la capture sans danger du frelon.

Mme l'Echevine De Brouwer constate avec satisfaction qu'une thématique précise peut être mobilisatrice, puisque 80 personnes ont participé à une réunion organisée en un temps record.

Bruxelles-Environnement a organisé à la mi-janvier une table ronde à laquelle ont été conviés des experts français et wallons, afin de faire remonter les besoins et attentes des communes auprès de la Région.

Cette problématique dépasse largement les frontières nationales. L'aire de répartition du frelon semble avoir atteint sa limite, mais si le réchauffement climatique s'amplifie, le phénomène pourrait s'étendre à l'ensemble de l'Europe à l'horizon 2100.

Il est déjà trop tard pour envisager une éradication complète du frelon asiatique en Belgique. Un tel projet exigerait des moyens financiers beaucoup trop importants car il faudrait détruire 95 % des nids pendant 7 ans.

Dès lors, il y a lieu de passer actuellement à un mode de gestion des risques où l'on priorise les interventions en privilégiant le critère de la santé humaine. On intervient donc par exemple lorsqu'un nid de frelons est découvert à proximité d'une école ou d'une crèche ou se situe à hauteur d'homme.

La menace sur la biodiversité est relativement modérée, surtout en ville où le frelon se nourrit principalement des abeilles domestiques, puisque c'est un chasseur opportuniste tant dans le temps que dans l'espace.

Bruxelles-Environnement suggère de travailler avec des coordinateurs bénévoles et des référents communaux. Une personne de contact a été recrutée et entrera en fonction le 1er mars. Sa tâche consistera à établir la liaison avec les groupes locaux de gestion du frelon asiatique.

Une guidance est en train d'être mise en place pour le piégeage des reines fondatrices sur base du modèle de Woluwe-Saint-Pierre, lui-même inspiré du projet de guidance de Bruxelles-Environnement, de manière à ce qu'il y ait une certaine cohérence à l'échelle régionale. Une attention particulière a été accordée aux procédés permettant d'éviter d'attraper des espèces non-ciblées.

Pour ce qui concerne la suite du travail avec le groupe « F », Mme l'Echevine De Brouwer signale que des réunions seront bientôt organisées à l'école de Saint-Job, à l'école du Centre ainsi qu'à la Ferme Rose.

Les indicateurs de suivi font encore l'objet de discussions à Bruxelles-Environnement.

On renégocie une convention avec les pompiers, avec lesquels on continuera à travailler, dans l'optique d'une concentration des efforts sur les nids dangereux.

Mme l'Echevine De Brouwer précise encore qu'il y a 74 espèces invasives en région bruxelloises, reprises à l'annexe 4 de l'ordonnance « Nature » du 1er mars.

Mme Van Offelen se réjouit de la mobilisation de groupes de citoyens.

Elle estime que le volet information et communication est très important dans la mesure où de nombreux Ucclois ne se rendent pas encore compte de la menace que représente la prolifération de ces frelons asiatiques.

M. Cools demande si la commune va engager une personne qui va s'occuper uniquement des frelons.

Mme l'Echevine De Brouwer répond que cet agent « frelons » est recruté par Bruxelles-Environnement.

